

HISTOIRE

La tuilerie

La rue des Tuileries située entre la rue de la Division Leclerc et la rue du Cimetière, ainsi que le lieu-dit *Alte Ziegelscheuer* (vieille tuilerie) près du croisement allant vers Lohr, nous rappellent qu'il existait autrefois plusieurs tuileries sur le ban communal¹. La dernière en date était située en partie sur l'emplacement de la maison d'habitation de Ernest HOFFMANN au n° 1 de la rue du Cimetière. D'ailleurs tout ce quartier est encore aujourd'hui appelé communément le *Ziegeleck*.

Avant la tuile, on utilisait les bardeaux en bois et de la paille pour recouvrir les toits. A Petersbach certaines toitures étaient encore revêtues de paille en 1850. Mais déjà à cette époque dans beaucoup de régions cette pratique fut déconseillée et abandonnée à cause des risques d'incendie et de la propagation du feu à des quartiers entiers. La présence d'une tuilerie à Petersbach peut s'expliquer par la présence à proximité de l'argile et du bois, nécessaires à la fabrication des tuiles et des briques et par le passage d'une route très fréquentée menant de La Petite-Pierre à *Bockenheim* (Sarre-Union). L'argile était notamment extraite au lieu-dit *Grundgrub*. Pour satisfaire les besoins en bois de la tuilerie, on déboisa le *Müssel* dès le 16^e siècle. Les premiers témoignages concernant *Die Alte Ziegelscheuer* datent de 1629. Les deux exploitants étaient David ZIEGLER et Hans THOMMARCK.

Destruction et reconstruction

À la fin de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) *die Alte Ziegelscheuer* avait subi le même sort que l'ensemble du village. Tout n'était que ruine et désolation. Il fallut attendre 1683 pour qu'un dénommé Daniel WALDT (sans doute un Suisse) construise une nouvelle tuilerie au village. Elle était la propriété du seigneur de La Petite-Pierre qui détenait l'ensemble des activités qui rapportaient de l'argent au comté. Daniel WALDT signa un contrat de location² pour une durée de vingt ans. En signe de reconnaissance pour la reconstruction d'une tuilerie, on ne lui demanda que 30 guldens de loyer par an pour les dix premières annuités contre 60 pour la deuxième décennie. Mais le nouvel exploitant n'arriva pas à l'échéance de son contrat.

En 1697 Hans PFISTER prit le relais pour une durée de neuf ans. La tuilerie nécessitait de grosses réparations. On lui concéda la location pour 30 guldens la première année, 45 la seconde et 60 à partir de la troisième. Dans le contrat, il était spécifié que ces sommes pourraient être baissées si une guerre venait à éclater ou si dans la région devaient se construire d'autres tuileries. Les deux cas survinrent en 1702 mais le plus préjudiciable fut la création de deux tuileries concurrentes, l'une à Bourscheid et l'autre à Diedendorf.

Pendant plusieurs années, les seigneurs de La Petite-Pierre renoncèrent aux droits de location. En contrepartie le locataire devait payer 6 guldens, 7 schillings et 7 pfennigs lors de chaque cuisson. Il était par contre dispensé de corvées et d'impôts. Après avoir renouvelé son contrat, Hans PFISTER décéda en 1707. Sa veuve se remaria avec leur domestique Christophe BÖHM. Veuf à son tour, le domestique prit pour épouse la sœur du propriétaire du *Steinbacherhof* près de Durstel. En 1713 Christophe BÖHM conclut avec les seigneurs de la Petite-Pierre un contrat³ en plusieurs points :

1. La location est de 60 guldens par an.
2. Le locataire s'engage à livrer aux seigneurs et aux paroisses dépendant du consistoire de La Petite-Pierre, les fournitures au même prix en vigueur que dans la région, à savoir : la centaine de tuiles larges à 4 schillings, 8 pfennigs, la centaine de tuiles faîtières à 1 gulden, 6 schillings et 8 pfennigs, la centaine de briques à 4 schillings et le quart de chaux 3 schillings. Chaque cuisson est à déclarer à l'administration.
3. Le locataire est dispensé de corvées et d'impôts et si son travail est satisfaisant il sera prioritaire au prochain renouvellement du contrat. Une remise sur le versement annuel sera accordée en cas de guerre ou d'autre événement grave.

¹ L. C. WILL y a consacré un article paru dans La République (3-12-1924) *Die Geschichte eine Ziegelei* ainsi que dans les D.N.A. (29 et 30 avril 1948) *Die Petersbacher Ziegelhütte*

² Arch. dépt. Série E412

³ Arch. dépt. Série E288

Christophe BÖHM et son épouse ne sachant écrire, c'est son beau-frère Peter FUHRMANN du *Steinbacherhof* qui signa à leur place, mais cette signature était sous le nom de Pierre THARRIER ! Sous la direction de Christophe BÖHM, la tuilerie connut un très grand essor, facilité en cela par la construction des maisons qui commençaient doucement à s'élever à la place des ruines laissées après la Guerre de Trente Ans.

A partir du 1^{er} janvier 1731, un habitant du village Hans Adam HELMSTETTER s'engagea à louer la tuilerie pour neuf ans, à raison d'un loyer annuel fixé à 70 guldens. De leur côté les seigneurs essayèrent de tirer un maximum de bénéfices de celle-ci. Ils mettaient à disposition du tuilier des parcelles de terre servant à extraire l'argile, ainsi qu'une partie de la forêt seigneuriale pour s'approvisionner en bois, le tout contre une forte rémunération. Le loyer prit des allures inflationnistes. Ainsi le successeur d'Adam HELMSTETTER, Hans Johann EHRET qui exploitait aussi la tuilerie de Pfalzweyer devait s'acquitter annuellement de 113 guldens en 1740. La guerre aidant, ainsi que les nombreux prélèvements en impôts, Hans Johann EHRET fut écrasé sous le poids des dettes.

Son gendre, Daniel SCHÖNBERGER, prit la relève. Mais vers la fin de son contrat, la tuilerie se trouvait dans un état de délabrement. Daniel SCHÖNBERGER reçut en 1757 les remontrances de ses propriétaires. Les habitants de Petersbach se plaignaient de la très mauvaise qualité des produits que fabriquait le tuilier et menaçaient d'aller acheter ailleurs.

La même année, les seigneurs louèrent la tuilerie à un autre habitant du village, Philipp HOFFMANN, pour un loyer annuel de 207 guldens. Il pouvait s'approvisionner gratuitement en bois de rémanent ou de bois mort dans la forêt seigneuriale. Par contre la chaux qui provenait de la commune voisine d'Ottwiller, appartenant au comté de Saarwerden, était soumise à une taxe de droit de passage. Avec la vente des produits de la tuilerie dont le prix était à peine supérieur à celui de 1713, les bénéfices ne suivaient pas la même courbe que le loyer. Avec l'ouverture d'une nouvelle tuilerie à Volksberg, la troisième dans le canton, l'activité vint à baisser et Philipp HOFFMANN préféra abandonner.

Quand son repreneur, Andréas EHRHARDT, quitta à son tour l'exploitation, il laissa derrière lui une immense dette de 200 guldens que devaient couvrir ses successeurs Nicklaus JUNG et Heinrich HECKEL. Les prix pratiqués par les tuiliers de Petersbach et de Pfalzweyer étaient bien inférieurs à ceux demandés à Phalsbourg, Weiterswiller et Weinbourg où se trouvaient les autres tuileries de la région. Seul locataire à partir de 1785, Nicklaus JUNG continua le métier de tuilier même après les années révolutionnaires. La tuilerie appartenait désormais à l'Etat qui s'était emparé des biens seigneuriaux.

Vente aux enchères de la tuilerie

En tant que bien national, la tuilerie fut vendue aux enchères le 20 avril 1807 à Strasbourg. Le juge de paix Jean-Pierre HOFFMANN et Adam EHRHARDT y assistèrent⁴. Ce fut un paysan de Kleingöeft près de Saverne qui remporta l'adjudication pour 6.400 francs. Une somme bien trop élevée selon les notes de Jean-Pierre HOFFMANN. La tuilerie était dans un très mauvais état et nécessitait de grosses réparations. Adam EHRHARDT proposa 4 louis d'or au nouveau propriétaire qui refusa son offre. Mais par la suite il se l'appropriera quand même dans des conditions que nous ignorons. Adam EHRHARDT connut une fin tragique en étant battu à mort sur une route dans la nuit du 26 au 27 juillet 1835⁵ ; son meurtrier ne fut jamais identifié. Son fils Philipp reprit l'entreprise.

Après son mariage le 12 mai 1851 avec la fille unique de Philipp EHRHARDT, Georg HOFFMANN, fils du juge de paix, acquit de son beau-père des parts de la tuilerie par un acte de vente signé le 20 mars 1853. Ses descendants continuèrent à travailler sans interruption jusqu'à l'arrêt définitif de la tuilerie en 1909. Elle n'était plus à même de concurrencer les grandes exploitations modernes et industrialisées.

⁴ Chronique du juge de paix Jean-Pierre HOFFMANN

⁵ Chronique du juge de paix Jean-Pierre HOFFMANN